



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2025/049

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame HEINDRYCKX-HERMANS**, domiciliés **rue Saint-Martin 12 à 6230 Buzet**.

Le terrain concerné est situé **rue Saint-Martin 12 à 6230 Buzet** et est cadastré **Buzet (3) section B n° 266L2**.

Le projet consiste en **la transformation et l'extension d'une maison d'habitation**.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'SA IMMOBAIX' (13/12/1995) – Lot 2** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- **Zonage et expression architecturale** : la baie de la façade arrière de l'extension projetée est à dominante horizontale ;
- **Toitures et matériaux de construction** : l'extension projetée est recouverte d'une toiture plate dont le revêtement est une membrane bitumeuse de ton anthracite ;
- **Matériaux de construction** : le parement de l'extension projetée est une brique de ton beige (identique au bâtiment existant).

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **2 juin 2025** au **16 juin 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 28/05/2025**

A Pont-à-Celles, le 19 mai 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN